

Appel de candidatures

**Codirectrice ou codirecteur
de l'Institut sur le vieillissement et la participation sociale des aînés (IVPSA)
*Domaine de la santé***

Le Vice-rectorat à la recherche, à la création et à l'innovation et le Vice-rectorat aux études et aux affaires étudiantes de l'Université Laval invitent les personnes intéressées et possédant les qualités recherchées à soumettre leur candidature au processus de sélection d'une codirectrice ou d'un codirecteur de l'IVPSA de l'Université Laval.

À propos de l'IVPSA

L'IVPSA a pour mission la réalisation et la coordination d'un ensemble d'activités de recherche, de formation, d'intégration et de transfert des connaissances afin de répondre aux défis que posent les transformations sociales dans une société vieillissante et de favoriser l'adaptation de la société au vieillissement, le tout en privilégiant la participation des aînés au développement de la collectivité.

L'Institut constitue une plateforme permettant des échanges et des réflexions sur ces enjeux et amenant à consolider et à créer des passerelles entre les aînés et les autres générations. Il souhaite contribuer à soutenir les pratiques, les structures et les programmes favorisant une participation pleine et entière des aînés à la vie des communautés, selon leurs intérêts et leurs capacités.

L'Institut est dirigé par deux codirecteur-riche-s, l'un provenant du secteur de la santé, l'autre du secteur social. Cette codirection à l'IVPSA veut refléter l'apport important tant de la gérontologie que de la gériatrie pour bien cerner l'ensemble des enjeux liés au vieillissement. Le présent affichage se veut un recrutement dans le domaine de la santé.

Critères de sélection

La personne recherchée doit posséder les atouts suivants :

- Être professeure ou professeur de l'Université Laval, au rang d'agrégé ou de titulaire, membre régulier de l'Institut ;
- Faire preuve d'un leadership reconnu à l'échelle provinciale, nationale et internationale dans un domaine de recherche en lien avec la programmation de l'Institut ;
- Avoir la capacité de rassembler et de créer des synergies entre les différents groupes et équipes de recherche ;
- Posséder une vision globale dans son domaine et une pensée stratégique ;
- Détenir d'excellentes compétences en communication afin de contribuer au rayonnement de l'Institut ;
- Faire preuve de facilité avec le développement partenarial : pour la collaboration et pour le financement.

Mandat

Sous l'autorité du Conseil de l'Institut, nommé(e) par le Comité exécutif de l'Université Laval pour un mandat de quatre ans renouvelable une fois, les codirecteur-riche-s sont responsables du fonctionnement de l'Institut.

Elle ou il doit, parmi ses principales responsabilités :

- Veiller au développement, à l'administration et au rayonnement de l'Institut, ainsi qu'à stimuler la formation et la recherche dans le domaine du vieillissement et de la participation sociale des aînés ;
- Veiller à l'élaboration du plan de développement et du plan d'action annuel, ainsi qu'à la réalisation de ses divers constituants ;
- Assurer la diffusion et le transfert d'information entre les membres de l'Institut et les partenaires ;
- Développer les relations avec des partenaires ;
- Stimuler les collaborations scientifiques et l'interdisciplinarité entre les membres de l'Institut avec d'autres institutions ;
- Coordonner les démarches de financement de l'Institut et appuyer les membres dans leurs propres démarches de financement de leurs travaux de recherche ;
- Sensibiliser les directions des facultés et des départements concernés afin qu'elles appuient le développement de l'Institut, notamment par l'allocation de ressources humaines, financières ou matérielles ;
- Veiller à la protection de la propriété intellectuelle en vertu des règles de l'Université ;
- Favoriser le démarrage d'entreprises en émergence issues des travaux de l'Institut ;
- Assurer la visibilité de l'Institut à l'échelle locale, québécoise, canadienne et internationale en fonction des objectifs établis ;
- Produire un rapport annuel et le déposer au Conseil de l'Institut ;
- Préparer les dossiers d'évaluations exigés dans le cadre de la Politique de reconnaissance et d'évaluation des Instituts de l'Université Laval ;
- Un des codirecteur-riche-s préside le Comité de direction et d'orientation scientifique. Ce même codirecteur-riche fait annuellement rapport des activités de l'Institut au Conseil de l'Institut, au Comité de direction et d'orientation scientifique et à l'Assemblée des membres.

CLÔTURE DE L'APPEL DE CANDIDATURES : 28 mars 17 h

ENTRÉE EN FONCTION : 4 juin 2024

Les dossiers de candidature (lettre de motivation et curriculum vitae) doivent être soumis par écrit et acheminés à la vice-rectrice à la recherche, à la création et à l'innovation ainsi qu'à la vice-rectrice aux études et aux affaires étudiantes, par courriel, à secretariat@vrr.ulaval.ca ainsi qu'à secretariat@vre.ulaval.ca avec mention *Institut sur le vieillissement et la participation sociale des aînés*.